

# MARCILLY

## Informations

JUILLET-AOUT 2022

N° 201



### **TRAVAUX**

Des travaux de réfection superficielle de la RD 401 (Marcilly - Saint-Soupplets) sont prévus du 7 au 8 juillet. Durant ces travaux, La RD 401 sera fermée et la circulation déviée par le N 330.

### **VACANCES**

De nombreuses activités pour les enfants sont proposées par la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq pendant les vacances d'été à découvrir sur [www.paysdelourcq.fr](http://www.paysdelourcq.fr) ou sur Appli panneau Pocket CC du pays de l'Ourcq.

### **TRANQUILLITE VACANCES**

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence par la gendarmerie, un formulaire « Opération Tranquillité Vacances » de demande individuelle est disponible sur le site de la Gendarmerie Nationale à déposer à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Soupplets.

### **ÉCOLE**

La rentrée scolaire aura lieu le **JEUDI 1er SEPTEMBRE**

#### **Rentrée 2022-2023 :**

Il est impératif que les familles dont les enfants feront leur première rentrée en septembre dans les écoles de maternelle ou élémentaire de Varreddes/Marcilly se fassent connaître auprès de la Mairie.

Pour des raisons d'organisation suite aux inscriptions de dernières minutes, les listes des classes ne seront affichées que le 31/08. Elles seront également transmises via Klassly.

**Il est impératif que les parents dont l'enfant a fréquenté l'école maternelle Le Grand Chemin à Varreddes et dont l'enfant a bénéficié d'un gilet jaune pour le transport scolaire, le ramène à la mairie dès la fin des classes.**

### **CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Il y a quelques jours, un mail a été envoyé aux familles par L'équipe Transports Scolaires du Département. Le service d'inscription en ligne aux circuits spéciaux scolaires (CSS) pour l'année scolaire 2022-2023 est disponible depuis le lundi 13 juin 2022.

Vous pouvez renouveler l'abonnement de votre enfant pour l'année scolaire 2022/2023 en ligne sur :

- le site [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr) (rubrique Au quotidien - Mobilités - Transports), en utilisant votre identifiant. Nous vous remercions de ne pas créer de nouveau compte.

Tous les enfants scolarisés dans les écoles de maternelle ou élémentaire de Varreddes/Marcilly doivent faire la demande d'une carte de transport scolaire (*même pour les élèves qui fréquenteront la classe de Marcilly*)

**Pour l'année scolaire 2022/2023, les tarifs de la carte Scol'R pour les élèves seine-et-marnais restent identiques :**

- Primaires (de la maternelle au CM2) et collégiens : 24 €
- Lycéens : 150 €

## **CANICULE**

Quelques précautions à prendre en cas de forte chaleur : Buvez beaucoup d'eau – Mouillez-vous et ventilez-vous le corps – Ne buvez pas d'alcool – Mangez suffisamment – Evitez les efforts physiques – Prenez des nouvelles de vos proches.

## **COVID-19**

 Cas de plus en plus nombreux constatés : « Se protéger, c'est protéger les autres »

-----  
« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

**Pour le bon respect du voisinage, les sources de bruit, ronflements de moteurs répétés ou musiques diverses, sont tolérées dans la journée mais doivent rester modérés et supportables pour les voisins. L'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur est interdite en semaine au-delà de 20h, tolérée les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.**

**Les nuisances sonores au-delà de 22h sont interdites.**

## **FAISONS QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU**

- La commune est confrontée régulièrement à des dépôts sauvages. Vous êtes témoin, n'hésitez pas à vous rendre en mairie pour transmettre toute information utile afin de retrouver les responsables.
- De nombreuses déjections de chiens sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Lors des promenades quotidiennes avec leur chien, nous demandons aux propriétaires de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle.  
Nous rappelons d'autre part aux propriétaires de chien de bien vouloir veiller à ce que leur animal de compagnie ne crée pas de nuisance par leurs aboiements prolongés de jour comme de nuit.
- Promeneurs, n'hésitez pas à ramasser les papiers et autres déchets laissés dans notre campagne.
- Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets)
- **IL EST INTERDIT** de déposer des déchets de pelouses et petits branchages au Chemin de Varreddes, les containers verts étant destinés à les collecter et sont ramassés chaque vendredi.
- Après passage des éboueurs, nous constatons que de nombreuses poubelles restent trop longtemps sur la voie publique. Le phénomène est régulier dans de nombreuses rues du village. Pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble, merci aux habitants concernés de rentrer leurs poubelles régulièrement et le plus tôt possible.
- Les propriétaires de véhicules ne peuvent garer entièrement leur automobile sur le trottoir dédié aux piétons. Les piétons sont contraints à se déplacer sur la chaussée.  
Nous demandons aux habitants qui disposent d'une cour, d'un garage, d'une allée, de rentrer leurs véhicules dans leur propriété.

**"Adoptons les bons réflexes pour le bien vivre ensemble"**

## **VANDALISME**

 Dégradations constatées dans le village fait la plupart du temps par les enfants du village

Des actes de vandalisme ont été constatés à plusieurs reprises dans le village et notamment dernièrement sur l'église. En effet des jets de pierres ont cassés le vitrail du chœur de l'église et également plusieurs tuiles.  
Ce vandalisme va coûter à la commune la somme de 3 988,80 €.

Nous demandons aux enfants de prendre conscience qu'il faut préserver son environnement et l'intervention des parents pour sensibiliser sur ce sujet.

## **DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**

La mairie rappelle qu'une déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire avant tout début de travaux modifiant l'aspect initial de votre habitation ; type création d'ouverture, ravalement, agrandissement de l'habitation ou création d'une annexe, d'un portail, d'une clôture...Un permis de construire peut-être exigé en fonction de la nature des travaux.

La fin des travaux doit aussi faire l'objet d'une déclaration d'achèvement de chantier.

N'hésitez pas à vous rendre en mairie pour être en conformité avec la loi et pour vous faire accompagner dans vos travaux.

## **PRESTATAIRE COVALTRI**

Pour rappel, toutes les poubelles distribuées par COVALTRI doivent être entièrement fermées lors de la collecte. Aucun déchet déposé en dehors de la poubelle ne peut être collecté.

Le prestataire COVALTRI a procédé dans certaines rues de la commune à un marquage au sol pour indiquer le nouvel emplacement de votre poubelle. Des flèches ont aussi été inscrites. Ces marquages permettent de faciliter le ramassage de votre poubelle.

Si vous rencontrez des problèmes (bacs non ramassés, emplacement prévu pour les bacs ne convenant pas (par rapport aux habitations, à la taille du trottoir, à la circulation, ...), appelez le 01 64 20 52 22 en priorité ou adressez un mail à [lh.marcilly77@gmail.com](mailto:lh.marcilly77@gmail.com) si vous n'arrivez vraiment pas à joindre Covaltri.

## **NOUVEAU**

Un container de collecte de textiles usagés, chaussures et articles de maroquinerie va prochainement être installée à proximité des deux futures nouvelles bornes à verres.

## **PROJETS COMMUNAUX**

- Les travaux d'implantation du multisports devraient débuter à partir du 4eme trimestre de l'année.
- Le conseil mène une étude pour aménager la rue Neuve afin de la sécuriser aux heures de forte circulation, entre autres.
- Les panneaux de circulation devraient être redéployer prochainement
- Le conseil municipal souhaite créer un espace vert (potager, jardin fleuri, arbre fruitier...) pour la classe de CM1 de Marcilly. Cet espace vert prendrait forme sur un terrain appartenant à la commune, rue du Pont, tout proche de l'école.

## **DES COMMERCANTS AU SERVICE DES HABITANTS**

### ⇒ **LE CLOS DU MOULIN**

Traiteur – Organisation de réceptions

Réception, mariage, cocktail, buffet, plateaux repas, cuisine à Domicile

3 rue du Moulin 77139 Marcilly

[Erwan Morin 06.47.81.66.38](tel:06.47.81.66.38) – [traiteur.leclosdumoulin@gmail.com](mailto:traiteur.leclosdumoulin@gmail.com) – [Facebook](#)

### ⇒ **LE PANIER DE JULIETTE : Votre épicerie itinérante**

Produits locaux – Vrac – Frais – Pains – Viennoiseries – Produits d'entretien cosmétiques

Tous les mardis de 10h à 11h PLACE DE L'ÉGLISE

[lepanierdejuliette@gmail.com](mailto:lepanierdejuliette@gmail.com) – 06.64.68.20.14

### ⇒ **PIZZA OCÉANE**

Tous les mardis de 17h30 à 21h15

Facebook : [pizza.oceane77](#) – 07.66.19.28.86

### ⇒ **Garage MPC *Relais Colis***

Mécanique – Préparation moteur – restauration complète

12 bis rue des Mousseaux 77139 Marcilly

[mignon.racing@sfr.fr](mailto:mignon.racing@sfr.fr) – 06.03.37.25.38 – Facebook : [garagempc](#)

### ⇒ **MG LOISIRS LOC**

Gardiennage de véhicules de loisirs : auto, moto, quad, buggy, jet-ski, bateau, camping-car

12 bis rue des Mousseaux 77139 Marcilly

[Contact.mgloisirsloc@gmail.com](mailto:Contact.mgloisirsloc@gmail.com) – 06.03.37.25.38 – Facebook : [MG Loisirs Loc](#)

## **VIE LOCALE**

- Il y a 3 assistantes maternelles agréées sur la commune :
  - ➔ Mme SEBILLE KALA CELINE : 06.51.94.50.41
  - ➔ Mme LIEVRARD AURELIE : 06.99.85.90.72
  - ➔ Mme PERRAUDIN VANESSA JOELLE : 06.58.06.34.43
- Club des anciens : pour rappel, tous les jeudis à partir de 15h, Monsieur Dominique COURTOIS (Président du Club) prend plaisir à réunir dans la salle du conseil municipal nos anciens pour une après-midi de divertissements et d'échanges.  
Jeunes, moins jeunes, vous êtes tous conviés !
- LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Depuis le 7 juin, le tarif des réservations de la salle des fêtes est passé pour les habitants de Marcilly à 400 € et à 550 € pour la 2ème location (dans les 12 mois suivants la 1<sup>ère</sup> réception).  
Pour toute personne extérieure, le tarif de 900 € reste inchangé.

- L'ASSOCIATION FÊTES ET LOISIRS DE MARCILLY
  - ➔ Dimanche 11 septembre, barbecue (en fonction des mesures sanitaires en vigueur)  
Rejoignez-nous sur Facebook : [Marcilly Association du Village \(AFLM\)](#)
- L'A.S. VARREDES FOOTBALL recrute pour la saison 2022-2023 pour son équipe de plus de 45 ans. Les conditions : avoir plus de 45 ans, avoir joué au foot (même si ça date un peu) et vouloir passer de bons moments tout en respectant notre goût pour la compétition. Entraînement le mercredi à partir de 20h et match le dimanche matin. Contactez Marc Rodriguez au 07.89.22.57.49

---

## **NAISSANCES**

Nous souhaitons la bienvenue à Nino LALLEMAND né le 02 mai 2022.

**TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE SE TROUVENT SUR :**

**<https://marcilly77.fr/>**

*Mme le Maire et son conseil souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly et un bel été à chacune et chacun d'entre vous*

Prenez soin de vous et des vôtres,

Le Conseil Municipal

**Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY**  
**Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : [mairie.marcilly77@laposte.net](mailto:mairie.marcilly77@laposte.net)**  
**Site Web : [marcilly77.fr](http://marcilly77.fr)**  
**Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h**  
**Et sur rendez-vous.**